CA asbl

Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

176001311

Ref: 2016070169

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

## Données générales

Lieu du contrôle:

Rue Louis Debrouckère 56, 4420 SAINT-NICOLAS (LG.)

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 05/07/2016

## Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 276bis Transfert de propriété

Info complément.: Réinspection à:

# Données générales de l'installation électrique

3x230v indéterminable 40,00 Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale:

Section du câble d'arrivée: 4X10 mm<sup>2</sup> VFVB - Type:

Type d'électrode: Conducteur métallique enfoui horizontalement Section: / mm<sup>2</sup> Conducteur de terre: 6 mm² Interrupteur différent. général - In: / mA Nombre de pôles: /

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In: - DI : Nombre de pôles: / / mA

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 14 Nombre de tableaux: 3 Tarif: Bihoraire

# Mesures et contrôles

Résistance de dispersion: / Ohm Protect. contre les contacts indir.: En ordre Plombage du différentiel: / MOhm Test du différentiel: Etat du materiel fixe: En ordre Isolement générale: Test de continuité: En ordre Test de défault: Schémas: Protect, contre les contacts dir.: En ordre

# **Conclusion:**

L'installation doit de nouveau être contrôlée: L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (\*)

L'AGENT-VISITEUR: **NOMBRE** Schéma d'implantation: Non

Visa du distributeur (art 270) **D'ANNEXES** Schéma unifilaire: Non

Autres: /

Visa de l'organisme de contrôle



PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

#### Description des circuits

3 FUSIBLES BROCHES 30A

2 FUSIBLES BROCHES 2A+ 28 FUSIBLES AUTO 12A

2 FUSIBLES BROCHES 6A

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- K0 : (installations < 01/10/1981) Si le circuit de la salle de bains n'est pas connecté après un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30mA au maximum, la volume 2 est étendue à 1m par rapport au bord de la baignoire et/ou la douche (au lieu de 0,60m).
- K1 : Il est conseillé de placer un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 300mA à l'origine de l'installation et celui déjà existant comme protection supplémentaire pour l'installation de salles de bains, lessiveuse, lave-vaiselle, séchoir ou tous autres appareils identiques.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.
- Y : La résistance d'isolation générale n' a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions schemas:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions de prise de terre :

- 3.04A. : Le dispositif de coupure ou la barette de sectionnement n'est que difficilement à ouvrir ou ne peut pas être ouvert (due à la corrosion,...). Il est conseillé de le remplacer. (art 15.01, 70.05)
- 3.06. : Les liaisons équipotentielles principales: elles manquent / elles ne sont pas complètes / elles ne sont pas vert/jaune / la section n'est pas correcte (min 6mm²). (art 72, 78.05, 86.05)

#### Infractions coffrets de repartition :

- 4.01. : Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2. (art 248.01)
- 4.09. : Absence d'un interrupteur sectionneur général multipolaire sur le tableau principal. (In = 40 A) (art 248.02)
- 4.18. : Le(s) coffret(s) de répartition n'ont pas pu être ouvert(s) dûs aux fusibles et/ou les disjoncteurs à broche qui ne peuvent pas ou difficilement être enlevés. Le câblage interne n'a pas pu être vérifié.

#### Infractions interrupteurs differentiels:

- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07)
- 5.02. : Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale In = 40A, et sensibilité maximale DI = 300mA. (art 86.07)

## Infractions protection contre les surintensites :

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles , des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)
- 6.04. : Remplacez le(s) fusible(s) et/ou le(s) disjoncteur(s) shunté(s). (art 265)
- 6.11. : Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale. (art 117)

## Infractions installation electrique:

- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)
- 7.20. : Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles. (art 104)

## Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

7.15 CAVE

7.20 2 ETAGE CHAMBRE MILIEU





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016070169

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001311

Tension nominale: 3x230v

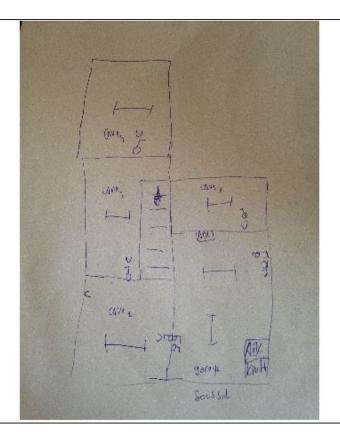
\_ ....

Lieu du contrôle: Rue Louis Debrouckère 56 , 4420 SAINT-NICOLAS (LG.)

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 05/07/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016070169

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001311

Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue Louis Debrouckère 56 , 4420 SAINT-NICOLAS (LG.)

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 05/07/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





ACA asbl Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016070169

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001311

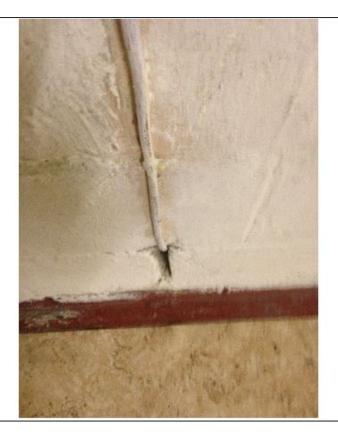
Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue Louis Debrouckère 56 , 4420 SAINT-NICOLAS (LG.)

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 05/07/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

